

Province de Québec
Ville de Portneuf

RÈGLEMENT NUMÉRO 193

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #116 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE DE VENTE DE MARCHANDISES D'OCCASION DANS LA ZONE M-4

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 116 est entré en vigueur le 24 août 2011 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification vise à permettre d'ajouter l'usage « vente de marchandises d'occasion » dans la zone M-4 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par madame la conseillère Karine St-Arnaud lors de la séance du 11 juillet 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté ;

QUE ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro 193 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit :

Article 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « **Modifiant le règlement de zonage #116 afin de permettre l'usage de vente de marchandise d'occasion dans la zone M-4** »

Article 2 : BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de permettre l'usage « vente de marchandise d'occasion » provenant de la catégorie « Commerces intermédiaire » dans la zone M-4. Cet usage permettra l'implantation d'un commerce de vente de matériaux de construction récupéré, à l'intérieur de la bâtisse du 228, 2^e avenue.

Article 3 : AJOUT D'USAGE

Le feuillet A-9 de la section 1 de la grille des spécifications apparaissant à l'annexe A du règlement de zonage est modifié de façon à ajouter l'usage « vente de marchandises d'occasion » dans la zone M-4.

Un point doit ainsi être ajouté dans la case située à l'intersection de la zone M-4 et de la classe d'usage intitulée « vente de marchandises d'occasion, spécialisés » ainsi qu'une note 3 : entreposage extérieur interdit.

Le feuillet A-9 de la section 1 est modifié par la grille placée à l'annexe A.

Article 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Maire

Greffière

<i>Avis de motion donné le :</i>	<i>11 juillet 2016</i>
<i>Premier projet de règlement adopté le :</i>	<i>8 août 2016</i>
<i>Assemblée de consultation tenue le :</i>	<i>12 septembre 2016</i>
<i>Second projet de règlement adopté le :</i>	<i>12 septembre 2016</i>
<i>Règlement adopté le :</i>	<i>11 octobre 2016</i>
<i>Approbation par la MRC de Portneuf :</i>	<i>28 novembre 2016</i>
<i>Entrée en vigueur le :</i>	<i>16 décembre 2016</i>

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS : FEUILLETS DES USAGES											
GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGES	CLASSIFICATION	ZONES								
			1	2	3	4	5	6	7		
HABITATION (H)	1° Habits de ville	44.1	*	*	*	*	*	*	*	*	
	2° Habits de ville	44.1	*	*	*	*	*	*	*	*	
	3° Habits de ville	44.1	*	*	*	*	*	*	*	*	
	4° Habits de ville	44.1									
	5° Habits de ville	44.1									
	6° Habits de ville	44.1									
COMMERCES ET SERVICES (C)	COMMERCES - GÉNÉRAL										
	1° Services commerciaux professionnels, financiers	44.2.1	*	*	*	*	*	*	*	*	
	2° Commerce de détail	44.2.1	*	*	*	*	*	*	*	*	
	COMMERCES INTERMÉDIAIRES										
	1° Restauration et hébergement	44.2.2			*				*	*	
	2° Restaurant	44.2.2	*	*	*				*	*	
	3° Eau, gaz, électricité, autres divers	44.2.2							*	*	
	4° Services aux véhicules	44.2.2	*	*	*				*	*	
	5° Autres véhicules et accessoires	44.2.2							*	*	
	6° Vente de marchandises diverses	44.2.2				*			*	*	
	7° Autres commerces de détail services	44.2.2	*	*	*				*	*	
	COMMERCES JOURNAUX										
	1° Services de restauration et hébergement	44.2.3									
	2° Équipements et produits de consommation	44.2.3									
	3° Commerce de détail	44.2.3									
	4° Commerce de détail	44.2.3									
	5° Ateliers de réparation générale, spécialisée	44.2.3									
	6° Centre de services et d'entretien	44.2.3									
INDUSTRIE (I)	1° Industrie légère non polluante	44.3.1									
	2° Industrie légère polluante	44.3.2									
	3° Industrie lourde	44.3.3									
COMMUNAL TAIRE (P)	1° Administration publique	44.4	*	*	*	*	*	*	*	*	
	2° Services publics et sociaux	44.4	*	*	*	*	*	*	*	*	
	3° Écoles et jardins d'enfants	44.4	*	*	*	*	*	*	*	*	
	4° Autres	44.4									
	5° Autres	44.4									
UTILITÉ PUBLIQUE (U)	1° Transport	44.5									
	2° Aqueduc et égout	44.5									
	3° Élimination des déchets	44.5									
	4° Élimination des déchets	44.5									
RECREATION (Re)	1° Loisirs municipaux, culturels	44.6									
	2° Recréation éducative	44.6									
	3° Recréation récréative	44.6									
	4° Recréation commerciale	44.6									
	5° Recréation associée aux loisirs municipaux	44.6									
AGRICULTURE FORÊT ET EXTRACTION (A)	1° Culture de céréales et légumes	44.7									
	2° Élevage à la ferme et divers	44.7									
	3° Autres types d'élevage	44.7									
	4° Exploitation forestière	44.7									
	5° Extraction	44.7									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT	USAGES					Notes		Notes			
	USAGES					Notes					
AMÉNAGEMENTS	1. Aménagement général										
NOTES	Note 1: Infrastructure urbaine, voirie, réseaux Note 2: Industrie urbaine, commerce de détail <i>Notes entreprises extérieures interdites</i>										